

Appareils électroménagers : bien les choisir grâce à l'étiquette énergie

Par Bercy Infos < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 08/11/2022 - Etiquetage des produits Conseils aux consommateurs

Afin de choisir le nouveau lave-linge, réfrigérateur ou aspirateur qui rejoindra votre foyer, vous êtes sûrement amené à comparer les différents produits proposés à la vente. Savez-vous que l'étiquette énergie vous apporte des informations précieuses afin de vous équiper de manière écologique mais aussi économique ? On vous explique comment lire les nombreuses informations qu'elle contient !

Tout savoir sur les étiquettes énergie

- ▶ **Étiquette énergie : qu'est-ce que c'est ?**
- ▶ **Quels produits sont concernés par l'étiquette énergie ?**
- ▶ **Quelles sont les informations obligatoires sur l'étiquette énergie ?**
- ▶ **Comment comparer la performance énergétique grâce à l'étiquette énergie ?**

Étiquette énergie : qu'est-ce que c'est ?

L'étiquette énergie est une **fiche synthétique et uniformisée** accompagnant les **appareils électroménagers neufs**, au moment de l'achat.

Son objectif ? Vous renseigner sur les caractéristiques des produits qui équipent votre domicile en ayant une **incidence sur votre consommation d'énergie**.

Quels produits sont concernés par l'étiquette énergie ?

La liste des produits soumis à l'obligation de présenter une étiquette énergie est large puisque cette obligation concerne les « **produits liés à l'énergie ayant une incidence significative directe ou indirecte sur la consommation d'énergie pendant leur utilisation** » (**directive 2010/30/UE** < <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32010L0030> >).

L'étiquette énergie est notamment obligatoire pour les produits suivants :

- ▶ lave-vaisselle
- ▶ réfrigérateur
- ▶ four et hotte
- ▶ lave-linge
- ▶ sèche-linge
- ▶ téléviseur
- ▶ lampe électrique et luminaire
- ▶ climatiseur
- ▶ générateur de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Cette obligation s'applique indifféremment, que le produit soit vendu dans une **boutique physique** ou sur **internet**.

Quelles sont les informations obligatoires sur l'étiquette énergie ?

Parmi les informations obligatoires présentes sur l'étiquette énergie, on distingue celles **communes à l'ensemble des produits ménagers électriques**, de celles **spécifiques à une catégorie de produits**.

Ainsi, doivent être indiqués, sur toute étiquette énergie :

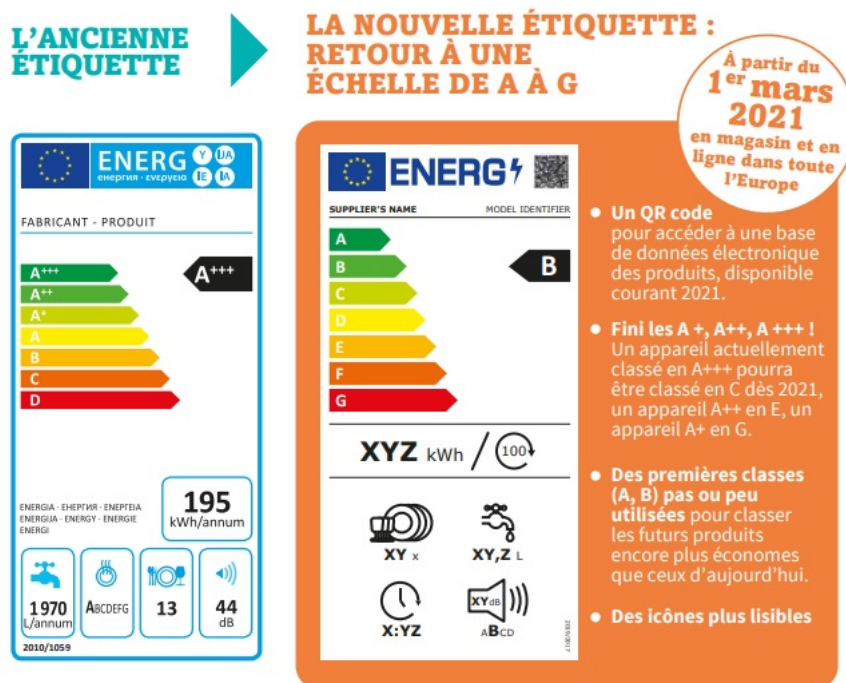
- ▶ le fournisseur du produit et la référence du modèle
- ▶ la classe d'efficacité énergétique : pouvant aller de A à G ou de A+++ à D (cf. [ci-dessous](#))
- ▶ la consommation d'énergie annuelle exprimée en kilowatt-heure (kWh).

D'autres informations obligatoires peuvent s'ajouter à ce socle commun selon la catégorie du produit.

Il peut s'agir notamment de :

- ## Évolution des règles d'étiquetage énergie de certains appareils depuis 2021

Pour permettre aux consommateurs une compréhension plus aisée de la **classe d'efficacité énergétique** de ces produits, leur classement évolue : les lettres **A⁺⁺⁺, A⁺⁺, A⁺** disparaissent et sont remplacées, respectivement, par **A, B et C**.



L'étiquette énergie pour l'équipement de la maison < <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/conso/droit-cons>

Achat d'un lave-linge séchant : lisez attentivement l'étiquette énergie

En effet, contrairement à un sèche-linge traditionnel, **un lave-linge séchant utilise le plus souvent de l'eau pour sécher vos vêtements**. Une technologie qui à l'usage peut faire grimper votre consommation d'eau.

En effet, comme le rappelle la **Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)** : « un produit plus cher à l'achat peut se révéler plus économique lors de son utilisation [...] qu'un appareil au prix moins élevé et moins bien classé ».

Affichage des prix : ce que vous devez savoir

Directive 2010/30/UE du Parlement européen du 19 mai 2010 < <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32010L0030> > concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie

Je m'al

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)



